



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 MARS 2023**

**Objet :**

**CONVENTION DE PARTICIPATION  
FINANCIERE À LA RÉALISATION DE  
TRAVAUX DE MISE EN SOUTERRAIN  
– BT / EP / RT – RUE GAMBETTA ET  
CHEMIN DE LA GOURSAULE**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Patrice MARCHAND, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée le neuf mars, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Date de convocation du Conseil Municipal	
Par mel :	09 mars 2023
Par courrier :	

78

Présents :

M. MARCHAND, M. IRAÇABAL, Mme COCHINARD, M. CHAUVIN, Mme NAEGERT, Mme VOEGELIN, M. LAFFITTE, M. BLIGNY, Mme MASSOT, M. BRAVO LERAMBERT, Mme CHAMAYOU, Mme CHAPPAT, Mme DESEILLE DENZER, M. HENRIQUES, M. LATOURETTE, Mme MOREAU, M. NOÉ, Mme POIRET, M. TOUPIOL, M. ARAUJO-LAFITTE, Mme MARTIN, M. GONDRON, Mme PÉJU, M. DUYCK.

Excusés : Mme KORFAN pouvoir à M. LAFFITTE, M. DE ROMBLAY pouvoir à Mme MASSOT, Mme SENEPART à M. BRAVO LERAMBERT.

Absents non représentés : Mme DE BOYER, M. CHILDS.

Désignation du secrétaire de séance : M. Laurent NOE, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	24	27

Après avoir entendu l'exposé du maire,

Vu l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public ;

Vu les statuts du SE 60 en date du 05 février 2020 ;

Considérant que le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans ;

Considérant la nécessité d'effectuer les travaux de mise en souterrain – BT / EP / RT – rue Gambetta et chemin de la Goursaule ;

Vu le coût total prévisionnel des travaux s'élèverait à la somme de 413 167, 18 € TTC ;

Vu le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de 368 916, 32€ (sans subvention) ou 219 766, 39 € (avec subvention) ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTTE** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise afin de procéder aux travaux de mise en souterrain BT (Basse Tension) / EP (Eclairage Public) / RT (Réseau Téléphonique) rue Gambetta et chemin de la Goursaule;
- **DEMANDE** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux ;
- **PREND ACTE** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux ;
- **AUTORISE** le versement d'un fonds de concours au SE60 ;
- **PROPOSERA** au budget communal 2023, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel annexé :
- ✓ Les dépenses afférentes aux travaux 193 943, 44 € (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention),
- ✓ Les dépenses relatives aux frais de gestion 25 822, 95 € ;
- **PREND ACTE** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50% ;
- **PREND ACTE** du versement du solde après achèvement des travaux.

Pour Extrait certifié conforme

Le Maire,



Le secrétaire de séance,  
Laurent Noé





**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL**

En date du 20/12/2022 Validité de 3 mois.

Commune : GOUVIEUX  
 Localisation : Mise en Souterrain - BT / EP / RT - Rue Gambetta et Chemin de la Goursaule  
 Dossier n° : 2022-0528-T

Nature des travaux	Montant Entreprise (actu HT 1.000)	Montant SPS 0,72% (actu HT 1.000)	Coût HT des travaux Après Actu	Montant TVA	Montant des frais de gestion 8%	Montant TTC	Montant Subventionable	Financement				Participation	
								ARTICLE 8 40%	EP 50%	FP RT LIE 20%	FP AC ARTICLE 8 15%	Commune - GOUVIEUX Avec aides	Commune - GOUVIEUX Sans aides
Basse Tension	134 115,17 €	968,48 €	135 083,65 €	27 016,73 €	10 806,69 €	172 907,07 €	145 980,34 €	58 356,14 €	-	-	21 883,35 €	65 950,65 €	145 890,34 €
Eclairage Public	87 235,12 €	315,32 €	87 550,44 €	17 510,09 €	7 004,04 €	112 064,57 €	94 554,48 €	-	47 277,24 €	-	-	47 562,20 €	94 830,44 €
Réseau Téléphonique	89 184,26 €	988,48 €	100 152,77 €	20 030,55 €	8 012,22 €	138 195,54 €	108 164,99 €	-	-	21 633,00 €	-	196 562,54 €	128 195,54 €
<b>TOTAL</b>	<b>320 534,55 €</b>	<b>2 252,28 €</b>	<b>322 786,83 €</b>	<b>64 557,37 €</b>	<b>25 822,95 €</b>	<b>413 167,18 €</b>	<b>348 809,81 €</b>	<b>58 356,14 €</b>	<b>47 277,24 €</b>	<b>21 633,00 €</b>	<b>21 883,35 €</b>	<b>219 766,39 €</b>	<b>368 916,32 €</b>

Le Directeur,  
 Sabine BLANCHARD

